

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26

Date convocation : 30/11/2022  
Affichage : 30/11/2022

Séance du 08 décembre 2022

*L'an deux mil vingt-deux et le 08 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

**Présents** : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

**Absents excusés** : Patrick RENOUARD, Virginie FOURNIER, Guy MAYRAND.

**Pouvoirs** : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Jean-François COLLANGE à Marc OZIOL, Gylène BLAES à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

**Secrétaire de séance** : Alain GAILLARD

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET ANNEXE 2022 DU CINEMA "RENE RAYNAL" :**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DONNE SON ACCORD** à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 1 suivante sur le budget annexe 2022 du cinéma "René Raynal" :

FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2022	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant après DM 1	Crédits votés au B.P. 2022	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant après DM 1
011	60621	Combustibles	14 000,00 €	3 000,00 €	17 000,00 €			
	61558	Autres biens mobiliers	1 500,00 €	5 000,00 €	6 500,00 €			
	6353	Impôts indirects	4 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €			
70	7062	Redevances et droits services culturels				114 410,56 €	10 000,00 €	124 410,56 €
<b>TOTAL</b>			<b>19 500,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>29 500,00 €</b>	<b>114 410,56 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>124 410,56 €</b>

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

Francis CHABALIER